



C'est le moment !

Inscriptions
à l'école

PREMIÈRE ENTRÉE
EN MATERNELLE
RENTREE 2021

Rentrée 2021-2022

- x Pour les enfants nés en 2018 qui feront leur entrée en maternelle
- x Pour les nouveaux arrivants

Première étape :

- x Inscrire votre enfant dans la mairie de votre commune de résidence. La mairie vous délivrera un certificat d'inscription et vous transmettra les fiches de renseignements à remplir pour l'admission à l'école.
- x Vous devez vous munir **des documents suivants** :
 - livret de famille, carte d'identité ou copie d'extrait d'acte de naissance
 - justificatif de domicile
 - carnet de vaccinations à jour (*11 vaccins pour les enfants nés en 2018 à savoir la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, l'haemophilus influenzae B, la coqueluche, l'hépatite B, la rougeole, les oreillons, la rubéole, le méningocoque C*)

Deuxième étape : Admission à l'école :

- x Vous devez maintenant faire enregistrer l'inscription de votre enfant par la directrice de l'école **en prenant rendez-vous par téléphone (03 25 40 22 06) du 12 avril 2021 au 21 mai 2021.**
- x Vous devez vous munir des documents suivants :
 - livret de famille, carte d'identité ou copie d'extrait d'acte de naissance
 - certificat d'inscription délivré par la mairie
 - carnet de vaccinations à jour (*11 vaccins pour les enfants nés en 2018*)
 - fiche de renseignements et fiche d'urgence signées et remplies (fournies par la mairie au moment de l'inscription)
 - pour les parents séparés ou divorcés, une photocopie de l'extrait de jugement
 - un certificat de radiation pour les enfants déjà scolarisés



Rentrée 2021 - 2022



© Can Stock Photo